

**ASSEMBLÉE NATIONALE**9 mai 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 880

présenté par  
M. Chassaigne  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
à l'amendement n° 174 de la commission des affaires économiques  
-----

**à l'ARTICLE 8**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« L'office national de l'eau et des milieux aquatiques informe les personnes concernées par cet article de leurs obligations légales. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.